



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à 19h30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, **s'est réuni à la Mairie**, sous la présidence de Madame RISCO Sonia, *Maire de Recloses*.

Etaient présents : Mme RISCO Sonia, *Maire*, M. CLUGNAC Gilles, Mme COSCO Nadège et Mme GUYOU Madeleine, *Adjoints*,

M. JEAN Guillaume, M. RICHARD Fabrice, M. ALZIEU Bertrand, Mme DELGADO Lisa, M. BEUTIS Benjamin et M. LE TOUT Erick, *conseillers Municipaux*.

Absents excusés : Mme POMA Margaret et M. BOUVIER François

Pouvoirs : Mme RIBAS Marie-Laure donne pouvoir à Mme RISCO Sonia et Mme ROCHER Virginie donne pouvoir à Mme RISCO Sonia.

Secrétaire de séance : Mme COSCO Nadège

ORDRE DU JOUR

- 1/ Désignation des membres du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
- 2/ Convention territoriale globale 2021-2025 avec la Caisse d'allocations familiales de Seine et Marne avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)
- 3/ Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne
- 4/ Affaires et Informations diverses

Approbation du Compte rendu du Conseil municipal en date du 26 juillet 2021

1/ Désignation des membres du RPI

Suite à la démission de Mme RIBAS Marie-Laure, et de M. BEUTIS Benjamin au poste de Vice-Président du RPI, il y a lieu de modifier la représentation des membres de la Commune de Recloses au Syndicat du RPI Recloses-Villiers sous Grez.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **ACCEPTÉ** la modification suivante :

- Délégués Titulaires : Mme RISCO Sonia
M. BEUTIS Benjamin
M. ALZIEU Bertrand
- Déléguée Suppléante : Mme DELGADO Lisa

2/ Convention territoriale globale 2021-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau du 23 septembre 2021, relative à l'autorisation de signature du Président de la convention globale 2021-2025 avec la Caisse d'allocations familiales de Seine et Marne ;

Considérant la démarche mise en place par la CNAF appelée « Convention Territoriale Globale » ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale comprend la convention présentant des signataires, un diagnostic partagé, le plan d'action, les modalités de fonctionnement des instances de pilotage et La liste des équipements bénéficiant des bonus territoire ;

Considérant que ce nouveau cadre contractuel doit permettre une politique favorisant la vie des familles, garantir une équité territoriale dans l'offre, partager un plan d'actions adapté aux besoins, optimiser l'organisation et le fonctionnement des services et organiser le pilotage du projet ;

Considérant que les champs d'action visés dans le cadre de la CTG sont les suivants : Petite enfance ; Enfance et jeunesse ; Parentalité ; Animation de la vie sociale ; Accueil et information des publics ; Accès aux droits ; Logement -Cadre de vie ;

Considérant qu'il incombe à chacune des communes, dans le respect de ses compétences, la mise en œuvre totale ou partielle des axes de la Convention Territorial Globale ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

-APPROUVE l'inscription de la Commune de Recloses dans le projet de partenariat de Convention Territoriale Globale avec la CAF de Seine et Marne.

-APPROUVE la Convention Globale de Territoire 2021-2025, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, les communes du Pays de Fontainebleau et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne.

-AUTORISE Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires, à signer la convention correspondante, ainsi que tous les avenants et documents s'y rapportant.

-PRECISE que les dépenses et les recettes induites figurent et figureront en tant que de besoins au budget de la Commune.

3/ Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17, L5211-18, L5211-20 et L5711-1 relatifs aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n° 2021-34 du comité syndical du 6 juillet 2021 portant modification des statuts du SDESM ;

Vu le projet des nouveaux statuts du SDESM ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver les modifications des statuts du SDESM ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

-APPROUVE les nouveaux statuts du SDESM.

-AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

4/ INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX :

- **Chemin de Paris** : revêtement en cours de réalisation.
- **Réfection Rue grande** : suite aux remarques des riverains à propos du revêtement et des tampons d'assainissement et d'eau pour certains enfoncés, la municipalité a demandé l'intervention de l'agence routière du département.
- **Route de Villiers** : la société Eiffage étant sur place pour réaliser les travaux précédemment cités, nous l'avons sollicitée pour boucher les nids de poule et refaire 300 m2 de chaussée avant le passage à niveau.
- **Rue des Champs** : nous avons convoqué les riverains à une réunion le 1/10 à la salle polyvalente pour présenter le projet d'aménagement de la voirie (ralentissement de la vitesse).
- **FREE** : malgré les efforts de la municipalité et des riverains pour modifier son positionnement, le projet de l'antenne verra le jour sur un terrain privé, chemin du Noyer Charron, le Conseil d'Etat nous ayant contraint d'accepter la demande de travaux.
- **Toit salle polyvalente** : une réparation des rives est en cours pour arrêter les fuites d'eau dans le couloir.

ECLAIRAGE PUBLIC :

- Changement d'horaire à partir du mardi 5 octobre 2021 (extinction à 23h – éclairage à 6h).

VIE LOCALE :

- Le Conseil Municipal a accepté la proposition du boucher de Bourron Marlotte de s'installer Place des Ormes le samedi matin à partir du 9 octobre 2021.

ECOLOGIE :

- Afin de sensibiliser aux causes et aux conséquences du dérèglement climatique, la municipalité propose aux habitants d'assister à une session de la Fresque du climat les 1ers vendredis du mois (1/10, 5/11 et 3/12) de 18h à 21h à la mairie.

ENFANCE ECOLE JEUNESSE :

- Nous avons accueilli 2 nouvelles directrices, à Recloses et à Villiers-sous-Grez. Une garderie s'est ouverte à Villiers également.
- Un changement de prestataire de cantine s'est opéré à la rentrée avec intégration de 20% de bio en conformité avec la loi Egalim qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Les enfants apprécient le changement.
- Fresque Terres de Jeux 2024 : un projet de fresque sur le thème des Jeux Olympiques et aux couleurs de la CAPF est en cours dans la cour de l'école.

SPORT & CULTURE :

- Noël : cette année, les enfants pourront assister à un spectacle avec distribution des cadeaux par le Père Noël.
- Des cours de salsa cubaine sont proposés l'association ALCAF le samedi à 11h30 à la salle polyvalente.

ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE :

- Les permanences et les cours d'informatique assurés par M. MAREAU ont toujours lieu le mercredi.

La séance a été levée à 21h30.

La Maire

Sonia RISCO

